Le cimetière communal



La commune met à disposition des familles un cimetière permettant différents modes de sépulture et de recueillement.

Vous y trouverez :

- Des concessions traditionnelles pour les sépultures en pleine terre.
- Des cavurnes, destinées à accueillir les urnes funéraires.
- Un jardin du souvenir, dédié à la dispersion des cendres dans un espace de recueillement.

Tarifs et durée des concessions

Les concessions sont accordées pour une durée de 30 ans.

- Concession pour une tombe : 150 €
- Concession pour une cavurne : 400 €

Pour tout renseignement complémentaire ou toute demande de concession, nous vous invitons à contacter la mairie.

Contact

Mairie de Sombernon

- Rue Ferdinand Mercusot
 21540 SOMBERNON
- 03 80 33 40 01
- Contact